

ARRETE MUNICIPAL 2026/526
SUPPRESSION BRANCHEMENT GAZ
PROLONGATION ARRETE N°431/2026
208 RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame ATTINAULT,

Vu la demande de la **société PATTYN** en date du 24 juillet 2026,

Considérant que l'arrêté 431/2026 prend fin le 31 juillet 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société **PATTYN** une **prolongation de l'arrêté 431/2026 relatif à la suppression de branchement gaz**, pour une durée supplémentaire de **30 jours pour le compte de GRDF**

ARRETONS

Article 1er : L'arrêté N°431/2026 est prolongé jusqu'au 30 août 2026 inclus.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé au 208 rue Sadi Carnot.

Article 3 : Les autres articles restent inchangés

Article 4 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,



HOTEL DE VILLE

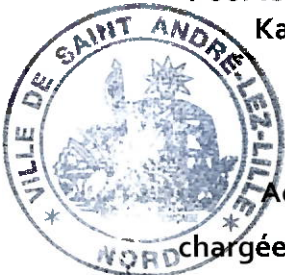
89 rue du Général-Leclerc – CS 40001 – 59 871 Saint-André CEDEX
+ 33 (0)3 20 63 07 50 courrier@ville-saint-andre.fr www.saintandre.fr

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société PATTYN – Rue Laennec – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 12 9 JUL. 2026

Pour le Maire, par délégation
Karine ATTINAULT



Adjointe au Maire,
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le 12 9 JUL. 2026